

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 33 Vœu relatif à la participation citoyenne à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant le développement et l'étendue de nos actions en matière de participation et de soutien à l'engagement depuis 2014.

Considérant la politique publique de démocratie participative qui a été élaborée, dont le budget participatif (plus de 210 000 votants au budget participatif en 2018) et la carte citoyenne (200 000 cartes) constituent des pierres angulaires.

Considérant les fortes attentes et le niveau d'engagement citoyen et associatif qui se fait jour dans la société et à Paris en particulier.

Considérant que la démocratie et la construction des politiques publiques doivent aujourd'hui se faire sous d'autres formes, davantage en collaboration avec les citoyen.ne.s.

Considérant que le grand débat national est une fenêtre d'opportunité pour montrer l'exemplarité de Paris en matière de participation et aller plus loin dans le domaine.

Considérant la conférence de consensus parisienne lancée par la Ville de Paris : plateforme numérique, conférences thématiques, 12h d'expression libre en salle du conseil de Paris, cahiers de doléances dans les mairies d'arrondissements, « volontaires des débats » pour collecter, analyser les propositions, comité de garants pour assurer la transparence de la démarche, etc.

Considérant que le débat doit continuer de vivre et que des ferments démocratiques doivent être durablement installés dans notre pratique politique.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que dans la période précédent chaque conseil de Paris, et ce dès le prochain conseil, l'hémicycle du Conseil de Paris soit ouvert aux Parisien.ne.s qui auront la parole pour donner leur avis, débattre des points à l'ordre du jour, poser des questions, réagir, proposer.